RICCA CHEMICAL COMPANY®

Fiche de Données de Sécurité

Classé selon le SIMDUT 2015

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur du Produit

Nom Commercial ou Désignation: Hydroxyde d'ammonium - cyanure de potassium

Numéro de Produit: R1469000

Autre Identification des Numéros de Produit: R1469000-4C

1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Compagnie: Ricca Chemical Company
Adresse: 448 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

Téléphone: 888-467-4222

1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)	800-424-9300
CHEMTREC (International)	1+ 703-527-3887

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 2: Identification des Dangers

2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Pour le texte intégral des Mentions de danger et de mise en garde énumérées ci-dessous, voir la section 16.

Classe de Danger	Catégorie	Mentions de Danger:	Conseils de Prudence:
Toxicité Aiguë - Orale	Catégorie 3	H301	P264, P270, P301+P310, P321, P330, P405, P501
Toxicité Aiguë - Cutanée	Catégorie 2	H310	P262, P264, P270, P280, P352, P310, P321, P361, P405, P501
Toxicité Aiguë - Inhalation	Catégorie 2	H330	P260, P271, P285, P304+P340, P310, P320, P403+P233, P405, P501
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1	H314	P260, P264, P280, P301+P330+P331, P303+P361+P353, P363, P304+P340, P310, P321, P305+P351+P338, P405, P501
Lésions oculaires/ irritation	Catégorie 1	H318	P280, P305+P351+P338, P310
Danger pour le milieu aquatique (aigu)	Catégorie 2	H401	P273, P501
Danger pour le milieu aquatique (chronique)	Catégorie 2	H411	P273, P391, P501

2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

Pictogrammes

Mot de Signal: **Danger**

Mentions de Danger:

Numéro de Dange	Mention de Danger
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H330	Mortel par inhalation
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de Données de Sécurité

Conseils de Prudence:

Numéro de Précaution	Déclaration de Précaution
P260	Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P320	Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.).
P321	Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.).
P330	Rincer la bouche.
P352	Laver abondamment à l'eau et au savon.
P361	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

2.4. Dangers non Classés ou Couverts par le SGH

Données non disponibles

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

3.1. Composants de la Substance ou du Mélange

Nom Chimique	Formule	lasse Moléculaire	Numero CAS	Poids%
eau	H_2O	18.01 g/mol	7732-18-5	90.41
Cyanure de potassium	KCN	65.11 g/mol	151-50-8	5.88
Hydroxyde d'ammonium	NH_4OH	35.04 g/mol	1336-21-6	3.71

SECTION 4: Premiers Soins

4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

Lentilles de Contact: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Peut provoquer des irritations sévères avec possibilité de dommages permanents.

Inhalation: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la Peau: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Passera à travers une peau saine et entre dans le système sanguin. De grandes expositions peuvent entraîner la mort.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne pas provoquer de vomissements. Donnez une grande quantité d'eau. Appelez immédiatement un médecin.

4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Toxique en cas d'ingestion Mortel par contact cutané Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Provoque de graves lésions des yeux Mortel par inhalation DANGER! Corrosif et toxique! Peut être fatal en cas d'ingestion. Fumées et liquides dangereux. Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne pas pipeter par la bouche. En cas d'ingestion, donnez une grande quantité d'eau et appelez immédiatement un médecin. Lavez les zones de contact avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Pour les yeux, obtenez des soins médicaux. CONTACT VISUEL: Peut provoquer une irritation grave avec des dommages permanents possibles. CONTACT CUTANÉ: Passera à travers la peau ininterrompue et entrera dans la circulation sanguine. Les grandes expositions peuvent être fatales.

4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.).

SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

5.1 Moyens d'Extinction

Utiliser tous les moyens appropriés pour éteindre les feux Approximativementnants. Utiliser l'eau pulvérisée à la couverture antifeu pour refroidir les contenants exposés aux flammes, et rincer les déversements ou vapeurs non enflammés loin des flammes.

5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Les vapeurs inflammables peuvent s'accumulées dans des endroits confinés.

5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec un masque complet à débit constant ou tout autre mode de pression positive.

SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Absorber avec un produit approprié (essuie-tout, etc.) et éliminer conformément à la réglementation locale. Ventiler, si nécessaire, le site du puits de déversement pour évaporer le liquide restant et dissiper la vapeur.

SECTION 7: Manutention et Stockage

7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Garder sous clef. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à une température inférieure à 25°C. Les contenants vides peuvent être dangereux puisqu'ils retiennent les résidus de produits.

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Nom Chimique	Type de Limite	Pays	Limite d'Exposition	La Source d'Information
Hydroxyde d'ammonium (1336-21-6)	TLV-TWA	USA	25 ppm TWA	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Hydroxyde d'ammonium (1336-21-6)	TLV-STEL	USA	35 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Hydroxyde d'ammonium (1336-21-6)	TWA	USA	50 ppm TWA; 35 mg/m³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Cyanure de potassium (151-50-8)	TWA	USA	"5 mg/m³ TWA (as CN)" As Cyanides [RR-00812-8]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Cyanure de potassium (151-50-8)	TLV-Ceiling	USA	5 mg/m³ Ceiling (as CN, listed under Hydrogen cyanide and cyanide salts)	ACGIH - Threshold Limit Values - Ceilings (TLV-C)
Cyanure de potassium (151-50-8)	TWA	USA	"5 mg/m³ TWA (as CN)" As Cyanides [RR-00812-8]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Cyanure de potassium (151-50-8)	TWA	USA	"5 mg/m³ TWA (as CN)" As Cyanides [RR-00812-8]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Cyanure de potassium (151-50-8)	TWA	USA	5 mg/m³ TWA (as CN)	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Cyanure de potassium (151-50-8)	TWA	USA	"5 mg/m³ TWA (as CN)" As Cyanides [RR-00812-8]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Cyanure de potassium (151-50-8)	TWA	USA	"5 mg/m³ TWA (as CN)" As Cyanides [RR-00812-8]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

8.2. Controles de Exposición

Contrôles d'Ingénierie: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Un système d'échappement localisé et/ou général est recommandé pour garder l'exposition des employés sous la limite d'exposition atmosphérique.

Protection Respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Si la VLE (valeur limite d'exposition) est dépassée, un demi-masque respiratoire à vapeur organique peut être porté jusqu'à 10 fois la limite d'exposition ou la concentration maximale d'utilisation spécifiée par l'organisme de réglementation ou le fournisseur de respirateur approprié, selon la valeur la plus faible. Un masque respiratoire complet à vapeur organique peut être porté jusqu'à 50 fois la limite d'exposition ou la concentration maximale d'utilisation spécifiée par le fournisseur du respirateur, la plus basse des deux.

Protection de la Peau: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Gants résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lunettes de sécurité.

8.3 Equipement de Protection Individuelle

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Si la VLE (valeur limite d'exposition) est dépassée, un demi-masque respiratoire à vapeur organique peut être porté jusqu'à 10 fois la limite d'exposition ou la concentration maximale d'utilisation spécifiée par l'organisme de réglementation ou le fournisseur de respirateur approprié, selon la valeur la plus faible. Un masque respiratoire complet à vapeur organique peut être porté jusqu'à 50 fois la limite d'exposition ou la concentration maximale d'utilisation spécifiée par le fournisseur du respirateur, la plus basse des deux. Gants résistants aux produits chimiques. Lunettes de sécurité.

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés Physiques et Chimiques de Base

Apparence: Liquide incolore
État Physique: liquide
Odeur: Données non disponibles
Seuil d'Odeur: Données non disponibles
pH: Données non disponibles
Point de Fusion / Congélation: Approximativement 0°C
Point d'Ébullition Initial / Plage: Approximativement 36°C - Approximativement 36°C
Point de Rupture: Données non disponibles
Taux d'Évaporation: Données non disponibles
Inflammabilité: Données non disponibles
Flammability/Explosive Limits: Données non disponibles
La Pression de Vapeur: Données non disponibles
La Densité de Vapeur: Données non disponibles
Densité Relative: 1.0
Solubilité: miscible
Coefficient de Partage: Données non disponibles
La Température d'Auto-Inflammation: Données non disponibles
Température de Décomposition: Données non disponibles
Viscosité: Données non disponibles
Propriétés Explosives: Données non disponibles
Propriétés Oxydantes: Données non disponibles

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Comburants puissants, acides, javellisants d'hypochlorite de calcium, or, mercure, argent, halogènes, sels d'acide, peroxydes. Le contact avec les acides génère du gaz de cyanure toxique.

10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.

SECTION 11: Données Toxicologiques

11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

Toxicité Aiguë - Exposition Orale:

Toxique en cas d'ingestion Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. EN CAS D'INGESTION: Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Rincer la bouche. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:

Mortel par contact cutané Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Laver abondamment à l'eau et au savon. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Aiguë - Exposition par Inhalation:

Mortel par inhalation Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Aiguë - Autres Informations:

DL50, Oral, Rat : 350 mg/kg (hydroxyde d'ammonium), gastro-intestinal, foie, reins, uretère, modifications de la vessie. LDLo, orale, humaine : 43 mg/kg ; LCLo, Inhalation, humaine : 5000 ppm, détails des effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale. DL50, Oral, Rat : 5 mg/kg (cyanure de potassium), détails sur les effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale.

Corrosion Cutanée et Irritation:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Dommages Oculaires Graves et Irritation:

Provoque de graves lésions des yeux Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Sensibilisation Respiratoire:

N'est pas applicable.

Sensibilisation de la Peau:

N'est pas applicable.

Mutagénicité des Cellules Germinales:

N'est pas applicable.

Cancérogénicité:

N'est pas applicable.

Toxicité pour la Reproduction:

N'est pas applicable.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Unique:

N'est pas applicable.

Toxicité spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Répétée

N'est pas applicable.

Danger par Aspiration:

N'est pas applicable.

Información Toxicológica Adicional:

Données non disponibles

SECTION 12: Données Écologiques

12.1. Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

12.2. Persistance et Dégradabilité

Données non disponibles

12.3. Potentiel Bioaccumulatif

Données non disponibles

12.4. Mobilité dans le Sol

Données non disponibles

12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables

Données non disponibles

SECTION 13: Données sur l'Élimination

13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles

SECTION 14: Informations Relatives au Transport

14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Tailles: 4 L

Numéro des NU: UN3289

Nom d'Expédition: Toxic liquid, corrosive, inorganic, n.o.s. (Potassium Cyanide, Ammonium Hydroxide)

Classe de Danger: 6.1 (8)

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:

14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Tailles: 4 L

Numéro des NU: UN3289

Nom d'Expédition: Toxic liquid, corrosive, inorganic, n.o.s. (Potassium Cyanide, Ammonium Hydroxide)

Classe de Danger: 6.1 (8)

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:

14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Tailles: 4 L

Numéro des NU: UN3289

Nom d'Expédition: TOXIC LIQUID, CORROSIVE, INORGANIC, N.O.S. (potassium cyanide, ammonium hydroxide)

Classe de Danger: 6.1 (8)

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:

SECTION 15: Informations sur la Réglementation

15.1. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Non listé.

15.2. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Da

Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): EPCRA RQ de 100 lb
Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): 500 lb TPQ
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): EPCRA RQ de 10 lb
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): 100 lb TPQ (this material is a reactive solid, the TPQ does not default to 10000 pounds for non-powder, non-molten, non-solution form)

15.3. Loi sur les Modifications et Réautorisations de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): QR final de 100 lb; 45,4 kg final RQ
Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): QR final de 1000 lb; 454 kg final RQ
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): "10 lb final RQ; 4.54 kg final RQ" As F019-Hazardous wastes [RR-00647-3]
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): QR final de 10 lb; 4,54 kg final RQ

15.4. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxiqu

Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): "1.0 % de minimis concentration (10% of total aqueous Ammonia is reportable under this listing)" As Aqueous ammonia from water dissociable ammonium salts and other sources [RR-47925-4]
Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): 1.0 % de minimis concentration (10% of total aqueous Ammonia is reportable under this listing)
Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): 1.0 % de minimis concentration (includes anhydrous Ammonia and aqueous Ammonia from water dissociable Ammonium salts and other sources, 10% of total aqueous Ammonia is reportable under this listing)
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): "1.0 % de minimis concentration (X+CN- where X=H+ or any other group where a formal dissociation can be made, for example, KCN or Ca(CN)2, listed under Chemical Category N106)" As Cyanide compounds [RR-00812-8]
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): 1.0 % de minimis concentration (X+CN- where X=H+ or any other group where a formal dissociation can be made, for example, KCN or Ca(CN)2, listed under Chemical Category N106)

15.5. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): Extraordinarily hazardous (including anhydrous)
Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): Présent
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): Extraordinairement dangereux
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): Présent

15.6. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): Danger environnemental
Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): Présent
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): "Environmental hazard" As Cyanide compounds [RR-00812-8]
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): "Present" As Cyanide compounds [RR-00812-8]
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): Danger environnemental
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): Présent
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): Present (listed under Cyanide)
eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Ethyl alcohol and water [RR-00802-6]
eau (CAS # 7732-18-5): Présent

15.7. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): corrosif
Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): sn 0084
Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): SN 0084 500 lb TPQ (The reportable quantity for anhydrous Ammonia is based on 100% of the anhydrous Ammonia. The reportable quantity for aqueous Ammonia is the Ammonia equivalent weight for concentrations of >=20%.)
Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): sn 0103
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): "SN 2308 500 lb TPQ (Category Code N106. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Cyanide compounds [RR-00812-8]
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): "sn 2308" As Cyanide compounds [RR-00812-8]
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): sn 0553 (listed under Cyanide)
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): SN 0553 500 lb TPQ
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): sn 1562
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): SN 1562 100 lb TPQ
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): sn 2308
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): SN 2308 500 lb TPQ (Category Code N106. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)

15.8. Proposition de la Californie 65

Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): "male reproductive toxicity, 7/5/13" As Hydrogen cyanide salts [RR-04817-9]
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): male reproductive toxicity, 7/5/13

15.9. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): Présent (LIS)
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): Présent (LIS)
eau (CAS # 7732-18-5): Présent (LIS)

15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

Tous les composants de cette solution sont répertoriés comme actifs dans l'inventaire TSCA ou sont des mélanges (hydrates) d'éléments actifs répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): Present (ACTIVE)
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): Present (ACTIVE)
eau (CAS # 7732-18-5): Present (ACTIVE)

15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): 215-647-6
Hydroxyde d'ammonium (CAS # 1336-21-6): 231-635-3
Cyanure de potassium (CAS # 151-50-8): 205-792-3
eau (CAS # 7732-18-5): 231-791-2

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 16: Autres Informations

16.1. Texte Complet des Mentions de Danger et des Conseils de Prudence

Toxique en cas d'ingestion Mortel par contact cutané Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Mortel par inhalation Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

EN CAS D'INGESTION: Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

16.2. Classes de Danger Diverses

Classe de Risque de Cancérogénicité au Canada: N'est pas applicable.

Dangers Physiques non Classés Autrement (PHNOC): N'est pas applicable.

Dangers pour la Santé non Classés Ailleurs (HHNOC): N'est pas applicable.

Classe de Danger des Matières Infectieuses Biologiques: N'est pas applicable.

16.3. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

Santé: 3
Inflammabilité: 0
Réactivité: 1
Danger Spécial:

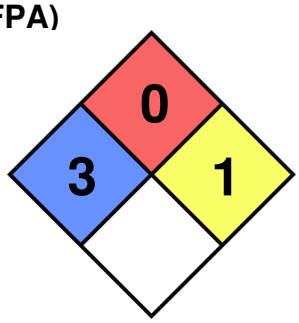

Fiche de Données de Sécurité

16.4. Révision du Document

Date de la Dernière Révision: 2023-09-11

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.